**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2019**

**Présents** : tous les administrateurs à l’exception de Bruno GATINOIS qui avait donné pouvoir à Patrick MASSENET et Jean-Paul LARGENTIER.

Le Président procède à la validation du compte rendu du précédent Conseil et **l’obtient à l’unanimité**.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL**

**agrainage**

La rédaction du SDGC va bon train et les mesures nouvelles sont bien acceptées.

Seule demeure une inconnue quant à l’agrainage car les agriculteurs  souhaitent plus de contraintes sur les chasseurs sur ce point précis.

Il sera donc proposé à l’approbation de nos adhérents lors du l’Assemblée du 27 avril prochain de :

* Ramener le seuil de déclenchement de la vigilance à 125 % (contre 150%) de la Surface Maximale Tolérée (SMT) du massif et celui du point noir à 150 % (contre 200%),
* De maintenir une proposition de suppression de l’agrainage de 2 (Vigilance) et 4 mois (point noir) pour les fauteurs de troubles.

Il convient d’attendre les discussions finales sur ce thème pour en apprécier la validité.

**Cartographie des massifs**

La découpe géographique des massifs cynégétiques doit être en partie revue car la situation du terrain a évolué.

Massif 1 : suivre la clôture PPA pour faire la limite entre les massifs 1 et 2 au nord de Mont saint martin,

Massif 2 : suivre la clôture PPA,

Massif 9 : tout l’est de la route de Verdun doit être rattaché au massif 8b,

Massif 11 : la limite des communes d’Autreville sur Moselle et de Custines doit mieux approcher la Moselle canalisée,

Massif 13 : suivre l’autoroute A 31 pour délimiter les communes de Maxéville et Champigneulles,

Massif 14 : Pierre la Treiche est coupée par la Moselle et à cheval sur les massifs 16 et 14,

Massif 17 ; rattacher Autrey au massif 18 et laisser Houdreville dans le massif 17.

Massif 23 : dissolution.

**POINT SUR LA PPA**

On compte 750 sangliers pestiférés en Belgique à ce jour.

Daniel ROESER indique que la clôture n’est pas encore terminée et qu’elle n’est pas enterrée en tous points. De plus, cette clôture s’appuie sur des grillages existants (grillage de l’autoroute avant le viaduc de Mont Saint martin) qui sont fragilisés.

Daniel ROESER nous fait part de l’agacement des chasseurs locaux qui réalisent que leurs territoires de chasse vont durablement faire l’objet de mesures administratives qui en anéantiront la valeur cynégétique. Il convient de relancer les patrouilles destinées à détecter les cadavres éventuels.

**Implantation des faisans dans la ZO et la ZOR**

Loïc LEHALLE est en charge de l’implantation des faisans dans le secteur. Une douzaine d’ACCA sont volontaires mais ne désirent pas expérimenter l’élevage de poussin d’un jour. Le Conseil propose de subventionner des faisans de 12 semaines à hauteur de 70%. Il en sera de même pour les manèges à corbeaux et les pièges.

Le Président rappelle qu’il convient d’organiser et de dynamiser les échanges entre le nord et le sud du département avant l’ouverture générale.

**AMENAGEMENT GIBIER D’EAU**

Une journée de travail a eu lieu sur l’étang elle a été peu mobilisatrice mais a permis d’effectuer des travaux intéressants. L’entente avec le voisin, Monsieur KOLB est cordiale et les bénévoles à l’image de Pascal BAZET semblent motivés.

**ORGANISATION DE L’AG**

Tout est prêt pour cette nouvelle Assemblée Générale. Les administrateurs en charge du bureau de vote seront Mrs LAVETTI, GOEHLINGER et MOREL sous la direction de Daniel ROESER.

**Question de 50 adhérents**

Une soixantaine d’adhérents emmenés par Nicolas BOUILLON ont souhaité la publication systématique du compte rendu des réunions du Conseil d’Administration de la Fédération sur notre site internet.

Cette question sera mise au vote mais le Conseil se montre d’ores et déjà favorable pour qu’un relevé de décisions soit diffusé automatiquement en direction de nos adhérents.

**CENTRE DE COLLECTE DE LA VENAISON D’ATTON**

Les adhérents au dispositif sont plus nombreux et le nombre de carcasses traitées progresse. Les coûts de fonctionnement de cet équipement sont élevés (froid de juin à février, frais d’entretien, etc..). Toutefois, Roméo RIEDER explique qu’il avait été convenu au printemps 2018 avec les usagers de cet équipement de ne leur faire supporter que le montant de l’équarrissage. Il ne souhaite donc pas que ce mode de fonctionnement soit remis en cause. Il indique que faute de pouvoir équilibrer financièrement ce dispositif, les élus pourront décider de le fermer.

Il est décidé de respecter cet engagement et de réfléchir avec quelques élus au devenir de ce service.